

# Devenez ÉDUCATEUR SPORTIF

certifié BPJEPS Éducateur Sportif  
Mention Rugby à XV !!!



Inscription  
en ligne sur  
[stadeformation.fr](http://stadeformation.fr)

jusqu'au 31/07/22

informations détaillées au verso

## Les objectifs

Avec le BPJEPS, vous pouvez devenir moniteur ou encore animateur dans une entreprise, un club de sport ou encore une association.

Grâce à la mention "rugby", vous pouvez encadrer la pratique de ce sport, mettre en place des actions d'animation en rugby visant à une meilleure connaissance des bienfaits de ce sport sur la santé.

**PROCHAINE  
SESSION**

**DU 19/09/2022**

**AU 19/09/2023**

*Sous réserve d'habilitation  
DRAJES IDF*

**À COURBEVOIE**

# BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF mention Rugby à XV

Alternance : 623 h de formation sur 12 mois

+ de 70 % de temps en structure

Pour devenir un éducateur sportif professionnel et diplômé

## La formation

- > Concevoir des projets d'animation sportive.
- > Créer des événements, trouver de nouveaux financements
- > Conduire des séances d'animation sportive adaptées au Public.
- > Certification selon le référentiel diplôme (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043950479>)
- > Conduire des cycles d'apprentissage, compétitions.
- > Être capable d'adapter son activité au public.
- > Devenir un éducateur sportif professionnel polyvalent et diplômé.

## Les compétences

- > Le titulaire du BPJEPS spécialité "Educateur Sportif" mention "Rugby à XV" encadre cette discipline;
- > Mobiliser les techniques de la mention rugby à XV pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.
- > Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en rugby à XV ; Communiquer sur les actions et le fonctionnement de la structure.
- > Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

## Les prérequis

- > Avoir 18 ans, le PSC1, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby (il doit dater de moins d'un an à la date d'entrée en formation).
- > Justifier de la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive (une attestation doit être délivrée par le directeur technique national du rugby).

## Le contrat d'apprentissage

### LES + POUR L'APPRENTI

- > Se former à un métier grâce à l'alternance et obtenir un diplôme.
- > Bénéficier du statut de salarié.
- > Bénéficier de la prise en charge de la formation et d'un accompagnement personnalisé.
- > Se construire une expérience de terrain et une place dans une structure.
- > Pérenniser son emploi.

### LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (UC1 à UC2).
- > Des modules de Formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure dispensées par les fédérations concernées.;
- > Une aide exceptionnelle jusqu'à 8 000 €\* la 1ère année et jusqu'à 2 000 € la 2ème année.
- > Une exonération de charges salariales et patronales.

\* l'aide exceptionnelle est prolongée jusqu'au 31/12/22 selon l'annonce faite par le Ministre du travail le 24/05/22

**FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

## INFOS PRATIQUES

- > Lieu de formation :  
Centre de formation SporFormation  
📍 159/161 rue Armand Silvestre
- ✉ [admin@sporformation.fr](mailto:admin@sporformation.fr)
- > Jours de formation en centre :  
le lundi et le mardi

- > Coordinateur pédagogique :  
Raphaël : +33 6 23 71 69 97  
[raphaelsporformation@gmail.com](mailto:raphaelsporformation@gmail.com)
- > Tarifs :  
En contrat d'apprentissage: formation prise en charge selon coût contrat.  
*Formation ouverte uniquement à l'apprentissage.*